



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt-neuf avril, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-trois avril, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en la mairie de MERLINES sous la présidence de M. Jérôme Krolik, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de conseillers municipaux présents	12
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	3
Nombre de conseillers municipaux absents	0

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs KROLIK Jérôme, JAZEIX Christian, TUROCHE Nadia, ROUSSEL Fabien, GRANDPEYRE Gilles, FIANCETTE Sylvette, CLEBERT David, FAURE Cyril, POUJAT Aline, QUINTANEL Christophe, JULLIEN Aline, ROCHE Jean-Noël.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme RIOT Agnès a donné pouvoir à Mr JAZEIX Christian,

Mme NOËL Marie-France a donné pouvoir à Mr ROUSSEL Fabien,

Mme TROUBADY Nathalie a donné pouvoir à Mr KROLIK Jérôme.

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Néant.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19H00.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme POUJAT Aline est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

I. Vote des comptes administratifs 2025

Après une présentation du budget, le conseil municipal procède au vote du compte administratif 2025.

Adopté à l'unanimité.

Les budgets annexes (lotissement des Rouchauds et lotissement des Badhias) sont présentés. Il n'y a pas de mouvement sur ces comptes. Concernant la dernière parcelle à vendre, un conseiller précise qu'il y avait un acquéreur mais, suite à une erreur du cadastre qui indiquait que la parcelle était sur la commune d'Eygurande, la vente n'avait pu aboutir. Le conseil municipal en place propose de se renseigner auprès de Haute Corrèze Communauté afin de vérifier la régularisation de la situation.

Budget du lotissement des Rouchauds : **Adopté à l'unanimité.**

Budget du lotissement des Badhias : **Adopté à l'unanimité.**

Signatures.

Délibération du compte de gestion : **Adopté à l'unanimité.**

Approbation des comptes de gestion de la commune et du lotissement des Badhias dressés par le trésorier.

II. Affectation du résultat de l'exercice 2025

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2025.

Il indique que le résultat de la section de fonctionnement se décompose comme suit :

- Résultat antérieur reporté : 443 008,68 €

- Résultat de l'exercice : 105 520,55 €

Soit un total de 548 529,23 €.

Adopté à l'unanimité.

Le besoin de financement de la section d'investissement s'établit ainsi :

- Résultat antérieur reporté : -213 635,50 €
- Résultat de l'exercice : 64 902,66 €
- Restes à réaliser dépenses : -1 922,00 €
- Restes à réaliser recettes : 49 801,00 €
- Besoin de financement : -100 853,84 €

Il propose en conséquence d'affecter le résultat dans les conditions suivantes :

Financement de la section d'investissement

- C/1068 : 100 853,84 €
- C/001 : -148 732,84 €
- Le solde au C/002 Report à nouveau : 447 675,39 €

Adopté à l'unanimité.

III. Fixation des taux d'imposition de 2026 des taxes directes locales

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de fixer les taux d'imposition de 2026 des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux. Ces taux restent donc ceux-ci :

- Taxe d'habitation : 4,53%
- Taxe foncière (bâti) : 35,93%
- Taxe foncière (non bâti) : 45,03%

Adopté à l'unanimité.

IV. Vote des budgets primitifs 2026

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le budget primitif 2026.

Celui-ci s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 123 736,39 € en section de fonctionnement et à la somme de 1 292 217,57 € en section d'investissement.

Les conseillers discutent de la question de l'entretien des terrains, des devis seront demandés afin de trouver une solution pérenne et économique.

Concernant les subventions aux associations, celles-ci sont reconduites ; le conseil demande que les associations fassent une demande plus formelle avec notamment le compte-rendu de l'Assemblée Générale joint à leur demande de subvention.

Concernant les travaux de la salle des fêtes, les montants étant très importants, le conseil municipal va réfléchir à différentes options afin que ce projet reste envisageable financièrement. Les subventions connues pour l'instant (DETR pour la chaufferie) sont un appui mais ne sont pas suffisantes. D'autres subventions auraient été demandées mais le conseil municipal en place n'en a pas eu connaissance pour le moment. Monsieur le Maire va se renseigner pour retrouver la trace de ces demandes et de ces subventions.

Vote du budget :

Adopté à l'unanimité.

Vote du budget primitif du lotissement des Rouchauds :

Adopté à l'unanimité.

Vote du budget primitif du lotissement des Badhias :

Adopté à l'unanimité.

V. Budget annexe lotissement des Badhias

Monsieur le Maire présente une proposition de la DGFIP qui consiste à réintégrer le dernier lot (n°4) du lotissement dans le budget principal. Cette action a pour but de supprimer le budget annexe.

La mairie règlera la TVA, il n'y aura aucune autre incidence.

Le conseil municipal délibère et procède au vote :

Adopté à l'unanimité.

VI. Election des délégués de la commission appel d'offres

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de désigner des délégués chargés d'intervenir dans un certain nombre de procédures relatives aux marchés publics et aux délégations de service public. Il propose que cela concerne les montants supérieurs à 10 000 €.

Les délégués titulaires :

- M. JAZEIX Christian
- M. GRANDPEYRE Gilles
- M. QUINTANEL Christophe

Les délégués suppléants :

- M. CLEBERT David
- Mme. RIOT Agnès
- Mme. TUROCHE Nadia

Le conseil municipal procède au vote :

Adopté à l'unanimité.

VII. Recouvrement d'un chèque

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'accord pour le recouvrement d'un chèque, émanant d'une assurance suite au sinistre du 28/11/2025 au cours duquel un câble a été sectionné dans un bâtiment appartenant à la commune. Il s'agit de la franchise de l'assureur d'un montant de 250,03 €.

Adopté à l'unanimité.

VIII. Questions diverses

- Proxi : un conseiller demande où en était le projet avant les élections. Il est répondu que Monsieur Lachaud aurait eu des contacts sans plus de précisions apportées.

- Plusieurs habitants ont demandé d'avoir accès aux comptes-rendus des conseils municipaux. Monsieur le Maire répond qu'il fera le nécessaire en les publiant sur le site internet de la commune.

- Commissions : un conseiller demande quand celles-ci seront établies. Monsieur le Maire répond qu'il lui reste quelques entretiens à mener, que cela est en cours et les commissions seront bientôt établies.

- Fleurissement : des contacts sont pris avec les fleuristes qui viennent au marché afin de procéder à la commande de fleurs pour le fleurissement.

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour et des questions diverses ayant été traités, M. le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20H50.

Le Maire,

Mr KROLIK Jérôme.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Folio : 527

Nombre de conseillers :

N°2026-04-03

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

L'an deux mil vingt-six
Le vingt-neuf avril

Le Conseil Municipal de la commune de MERLINES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. KROLIK Jérôme, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 23/04/2026

Présents : MM. M. KROLIK Jérôme, M. JAZEIX Christian, TUROCHE Nadia, M. ROUSSEL Fabien, GRANDPEYRE Gilles, MM. QUINTANEL Christophe, CLEBERT David, Mme NOEL Marie-France, M. FAURE Cyril, Mmes FIANCETTE Sylvette, POUJAT Aline, M. ROCHE Jean-Noël, Mme JULLIEN Aline.

Absents : Mme RIOT Agnès a donné procuration à M. JAZEIX Christian, Mme TROUBADY Nathalie a donné procuration à M. KROLIK Jérôme, Mme NOËL Marie-France a donné procuration à M. ROUSSEL Fabien

Mme POUJAT Aline a été désignée secrétaire de séance.

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 BUDGET PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		443 008,68	213 635,50		213 635,50	443 008,68
Opérations de l'exercice	594 190,39	639 711,44	227 913,54	292 716,20	622 004,43	992 427,64
TOTAUX	594 190,39	1 142 720,12	441 449,04	292 716,20	1 035 639,93	1 435 436,32
Résultats de clôture		543 529,23	143 732,84			399 795,39
Restes à réaliser			1 522,00	49 201,00	1 522,00	49 201,00
TOTAUX CUMULES	594 190,39	1 142 720,12	443 371,04	342 517,20	1 037 561,93	1 485 237,32
Résultats définitifs		543 529,23	100 653,84			442 675,39

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Pour copie certifiée conforme.

A MERLINES, le 30 avril 2026.



Certifié exécutoire par le Maire, après la transmission en préfecture d'USSEL le
et de la publication le Le Maire,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Folio : 526

Nombre de conseillers :

N°2026-04-02

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

L'an deux mil vingt-six
Le vingt-neuf avril

Le Conseil Municipal de la commune de MERLINES, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. KROLIK Jérôme, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 23/04/2026

Présents : MM. M. KROLIK Jérôme, M. JAZEIX Christian, Mme TUROCHE Nadia, MM. ROUSSEL Fabien, GRANDPEYRE Gilles, MM. QUINTANEL Christophe, CLEBERT David, Mme NOEL Marie-France, M. FAURE Cyril, Mmes FIANCETTE Sylvette, POUJAT Aline, M. ROCHE Jean-Noël, Mme JULLIEN Aline.

Absents : Mme RIOT Agnès a donné procuration à M. JAZEIX Christian, Mme TROUBADY Nathalie a donné procuration à M. KROLIK Jérôme, Mme NOËL Marie-France a donné procuration à M. ROUSSEL Fabien

Mme POUJAT Aline a été désignée secrétaire de séance.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Mme POUJADE Aline ayant obtenu la majorité des suffrages a été retenu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2025

Il indique que le résultat de la section de fonctionnement se décompose comme suit :

Résultat antérieur reporté :	443 008,68
Résultat de l'exercice :	<u>105 520,55</u>
	548 529,23

Le besoin de financement de la section d'investissement s'établit ainsi :

Résultat antérieur reporté :	-213 635,50
Résultat de l'exercice :	+64 902,66
Restes à réaliser dépenses :	- 1 922,00
Restes à réaliser recettes :	+ 49 801,00
Besoin de financement :	- 100 853,84

Il propose en conséquence d'affecter le résultat dans les conditions suivantes :

Financement de la section d'investissement C/1068 :	100 853,84
--	------------

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 019-211913405-20260430-20260402-DE



C/001

- 148 732,84

Le solde au c/002 Report à nouveau : 447 675,39

Total de l'affectation :

Pour copie certifiée conforme.

A MERLINES, le 30 avril 2026.

Le maire,

J. KROLIK.



Certifié exécutoire par le Maire, après la transmission en Sous-Préfecture
d'USSEL le et de la publication le
Le Maire,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Folio : 528

Nombre de conseillers :

N°2026-04-04

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

L'an deux mil vingt-six
Le vingt-neuf avril

Le Conseil Municipal de la commune de MERLINES, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. KROLIK Jérôme, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 23/04/2026

Présents : MM. M. KROLIK Jérôme, M. JAZEIX Christian, TUROCHE Nadia, MM. ROUSSEL Fabien, GRANDPEYRE Gilles, MM. QUINTANEL Christophe, CLEBERT David, Mme NOEL Marie-France, M. FAURE Cyril, Mmes FIANCETTE Sylvette, POUJAT Aline, M. ROCHE Jean-Noël, Mme JULLIEN Aline.

Absents : Mme RIOT Agnès a donné procuration à M. JAZEIX Christian, Mme TROUBADY Nathalie a donné procuration à M. KROLIK Jérôme, Mme NOËL Marie-France a donné procuration à M. ROUSSEL Fabien

Mme POUJAT Aline a été désignée secrétaire de séance.

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DE 2026 DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de fixer les taux d'imposition de 2026 des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux. Ces taux sont les suivants :

Taxe habitation	4,53 %
Taxe foncière (bâti)	35,93 %
Taxe foncière (non bâti)	45,03 %

Pour copie certifiée conforme.

A MERLINES, le 30 avril 2026.

Le maire,

KROLIK.



Certifié exécutoire par le Maire, après la transmission en Sous-Préfecture
d'USSEL le et de la publication le

Le Maire,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Folio : 525

Nombre de conseillers :

N°2026-04-01

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

L'an deux mil vingt-six
Le vingt-neuf avril

Le Conseil Municipal de la commune de MERLINES, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. KROLIK Jérôme, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 23/04/2026

Présents : MM. M. KROLIK Jérôme, M. JAZEIX Christian, TUROCHE Nadia, MM. ROUSSEL Fabien, GRANDPEYRE Gilles, MM. QUINTANEL Christophe, CLEBERT David, Mme NOEL Marie-France, M. FAURE Cyril, Mmes FIANCETTE Sylvette, POUJAT Aline, M. ROCHE Jean-Noël, Mme JULLIEN Aline.

Absents : Mme RIOT Agnès a donné procuration à M. JAZEIX Christian, Mme TROUBADY Nathalie a donné procuration à M. KROLIK Jérôme, Mme NOËL Marie-France a donné procuration à M. ROUSSEL Fabien

Mme POUJAT Aline a été désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION : COMMUNE ET LOTISSEMENT DES BADHIAS DRESSE PAR LE TRESORIER

Le Conseil Municipal

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant,

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire

-statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour copie certifiée conforme.

MERLINES, le 30 avril 2026.
Le maire,
KROLIK.



Certifié exécutoire par le Maire, après la transmission en Sous-Préfecture d'USSEL le
et de la publication le Le Maire,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Folio : 529

Nombre de conseillers :

N°2026-04-05

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mil vingt-six

Le vingt-neuf avril

Le Conseil Municipal de la commune de MERLINES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. KROLIK Jérôme, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 23/04/2026

Présents : MM. M. KROLIK Jérôme, M. JAZEIX Christian, TUROCHE Nadia, MM. ROUSSEL Fabien, GRANDPEYRE Gilles, MM. QUINTANEL Christophe, CLEBERT David, Mme NOEL Marie-France, M. FAURE Cyril, Mmes FIANCETTE Sylvette, POUJAT Aline, M. ROCHE Jean-Noël, Mme JULLIEN Aline.

Absents : Mme RIOT Agnès a donné procuration à M. JAZEIX Christian, Mme TROUBADY Nathalie a donné procuration à M. KROLIK Jérôme, Mme NOËL Marie-France a donné procuration à M. ROUSSEL Fabien

Mme POUJAT Aline a été désignée secrétaire de séance.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2026

Le Conseil Municipal a voté :

- le budget primitif de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 123 736,39 € en section de fonctionnement et à la somme de 1 292 217,57 € en section d'investissement
- le budget primitif annexe « lotissement des Badhias » qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 12 820,61 € en section de fonctionnement et à la somme de 12 820,61 € en section d'investissement
- le budget primitif annexe « lotissement des Rouchauds » qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 24 280,00 € en section de fonctionnement et à la somme de 24 280,00 € en section d'investissement.

Pour copie certifiée conforme.

A MERLINES, le 30 avril 2026.

Le maire,

KROLIK.



Certifié exécutoire par le Maire, après la transmission en Sous-Préfecture d'USSEL le et de la publication le

Le Maire,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Folio : 530

Nombre de conseillers :

N°2026-04-06

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

L'an deux mil vingt-six
Le vingt-neuf avril

Le Conseil Municipal de la commune de MERLINES, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. KROLIK Jérôme, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 23/04/2026

Présents : MM. M. KROLIK Jérôme, M. JAZEIX Christian, TUROCHE Nadia, MM. ROUSSEL Fabien, GRANDPEYRE Gilles, MM. QUINTANEL Christophe, CLEBERT David, Mme NOEL Marie-France, M. FAURE Cyril, Mmes FIANCETTE Sylvette, POUJAT Aline, M. ROCHE Jean-Noël, Mme JULLIEN Aline.

Absents : Mme RIOT Agnès a donné procuration à M. JAZEIX Christian, Mme TROUBADY Nathalie a donné procuration à M. KROLIK Jérôme, Mme NOËL Marie-France a donné procuration à M. ROUSSEL Fabien

Mme POUJAT Aline a été désignée secrétaire de séance.

BUDGET LOTISSEMENT DES BADHIAS : CLOTURE

Monsieur le maire explique au conseil municipal qu'il aurait lieu de réintégrer dans le budget principal le dernier lot n°04 à vendre au lotissement des Badhias. La commune réglera la TVA

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de clôturer le budget annexe du lotissement des Badhias au 31 décembre 2026.

Pour copie certifiée conforme.

A MERLINES, le 30 avril 2026.

Le maire,

KROLIK.



Certifié exécutoire par le Maire, après la transmission en Sous-Préfecture
d'USSEL le et de la publication le
Le Maire,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Folio : 531

Nombre de conseillers :

N°2026-04-07

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mil vingt-six

Le vingt-neuf avril

Le Conseil Municipal de la commune de MERLINES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. KROLIK Jérôme, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 23/04/2026

Présents : MM. M. KROLIK Jérôme, M. JAZEIX Christian, TUROCHE Nadia, MM. ROUSSEL Fabien, GRANDPEYRE Gilles, MM. QUINTANEL Christophe, CLEBERT David, Mme NOEL Marie-France, M. FAURE Cyril, Mmes FIANCETTE Sylvette, POUJAT Aline, M. ROCHE Jean-Noël, Mme JULLIEN Aline.

Absents : Mme RIOT Agnès a donné procuration à M. JAZEIX Christian, Mme TROUBADY Nathalie a donné procuration à M. KROLIK Jérôme, Mme NOËL Marie-France a donné procuration à M. ROUSSEL Fabien

Mme POUJAT Aline a été désignée secrétaire de séance.

COMMISSION APPEL D'OFFRES : délégués

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de désigner des délégués chargés d'intervenir dans un certain nombre de procédures relatives aux marchés publics et aux délégations de service public.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de désigner :

Délégués titulaires :

- M. JAZEIX Christian
- M. GRANDPEYRE Gilles
- M. QUINTANEL Christophe

Délégués suppléants :

- M. CLEBERT David
- Mme RIOT Agnès
- Mme TUROCHE Nadia

Pour copie certifiée conforme.

A MERLINES, le 30 avril 2026.

Le maire,



Certifié exécutoire par le Maire, après la transmission en Sous-Préfecture d'USSEL le et de la publication le Le Maire,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Folio : 532

Nombre de conseillers :

N°2026-04-08

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

L'an deux mil vingt-six
Le vingt-neuf avril

Le Conseil Municipal de la commune de MERLINES, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. KROLIK Jérôme, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 23/04/2026

Présents : MM. M. KROLIK Jérôme, M. JAZEIX Christian, TUROCHE Nadia, MM. ROUSSEL Fabien, GRANDPEYRE Gilles, MM. QUINTANEL Christophe, CLEBERT David, Mme NOEL Marie-France, M. FAURE Cyril, Mmes FIANCETTE Sylvette, POUJAT Aline, M. ROCHE Jean-Noël, Mme JULLIEN Aline.

Absents : Mme RIOT Agnès a donné procuration à M. JAZEIX Christian, Mme TROUBADY Nathalie a donné procuration à M. KROLIK Jérôme, Mme NOËL Marie-France a donné procuration à M. ROUSSEL Fabien

Mme POUJAT Aline a été désignée secrétaire de séance.

**RECouvreMENT D'UN CHEQUE DE 250,03 € FRANCHISE SUITE
AU SINISTRE DU 28/11/2025**

Monsieur le maire expose au conseil municipal que suite au sinistre du 28/11/2025 concernant un accident : section du câble de gaz frigorifique par l'ESAT au 9 avenue Pierre Sémard, GROUPAMA a indemnisé au titre de notre garantie Responsabilité Civile un montant de 4 225,15 €. L'assureur de l'ESAT GROUPALA nous a fait parvenir un chèque d'un montant de 250,03 € correspondant à la franchise contractuelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à recouvrer ladite somme au bénéfice de la commune.

Pour copie certifiée conforme.

A MERLINES, le 30 avril 2026.

Maire,
M. KROLIK.


Certifié exécutoire par le Maire, après la transmission en Sous-Préfecture
d'USSEL le et de la publication le
Le Maire,